

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 10  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

**N°16 : DETERMINATION DU LOYER 2024 COUVRANT LES INVESTISSEMENTS MIS A LA DISPOSITION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES »**

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil d'administration du CCAS a décidé de créer une section investissement au budget de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes ». Ainsi les investissements immobiliers relèvent du budget principal du CCAS et les investissements liés aux aménagements et au fonctionnement des établissements relèvent du budget de la Résidence autonomie.

Par délibération en date du 6 février 2020, le Conseil d'administration du CCAS a déterminé les principes de mise en place d'un loyer concernant la participation de la Résidence autonomie aux investissements du CCAS. Considérant que la construction de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » a été financé par le budget principal du CCAS,

Au regard du montant des annuités d'emprunts pour l'exercice 2024 concernant le CCAS,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- fixer la somme due pour l'année 2024 à 12 500 euros.

Cette somme sera encaissée au compte 551-747888 du budget principal du CCAS.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 085-268500758-20241017-DELIB161024-DE



Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration  
cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24  
Publié électroniquement le : 18/10/24

Pour copie conforme,

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of overlapping loops and curves.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

An official blue circular stamp of the CCAS DES HERBIERS with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'CCAS DES HERBIERS' and a central emblem.